



VILLE DU MOULE

ARRETE MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE : RES. LES ALIZES, GUENETTE, L'AUTRE-BORD, LA MORELIERE, LES ALIZES, MONTAL, MOREL, PORTLAND, SERGENT, VIEUX MOULIN, ALLEAUME, COURONNE CONCHOU, DESPREZ, GOUYER, LES ROUCOUX, PORTE D'ENFER, RES. LES BARBADINES, RES. LES MADRAS, SALMON, LOT. CHAMP GRILLE 1, LOT. CHAMP GRILLE 2, LOT. CHAMP GRILLE 3, ROCADE SERGENT, LAUREAL, LEVASSEUR, BONAN, ZONE D'AUDOUIN, EAU BLANCHE, GARDEL, ZEVALLOS, ROUTE DE LA CLINIQUE, BOISVIN, LETAYE, BELLEVUE

ARRETE N°2024/10/ /GLC/FP/JLV/KD

Le Maire de la commune de Le Moule,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L2212-2 et L2212-3 ;

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles R.1321-26 à 30 ;

VU le Code de l'Environnement, notamment l'article L.321-9 ;

VU le Code Pénal, notamment l'article R.610-5 ;

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité ;

VU les Courriers référencés DSS/SSEE/294 de l'Agence Régionale de la Santé ;

CONSIDERANT une détection de contamination à l'aluminium de l'eau sur le réseau de l'UDI de DESVARIEUX au Moule ;

CONSIDERANT l'alerte donnée par l'Agence Régionale de la Santé ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les dispositions en matière de sécurité et de salubrité publique ;

ARRETE

ARTICLE 1er : En raison de la contamination de l'eau à l'UDI de DESVARIEUX au Moule, la consommation de l'eau potable est interdite.

ARTICLE 2 : Un affichage provisoire d'interdiction sera placé à l'entrée de l'école afin d'en informer les administrés.

ARTICLE 3 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès sa publication le 11 octobre 2024 et prendront fin par arrêté levant l'interdiction.

ARTICLE 4 : Madame Le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le directeur des Services Techniques, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, affiché à la Mairie de Le Moule.

Fait à Le Moule, le 11 octobre 2024

Le Maire-Adjoint,

Thierry FULBERT